

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

**Règlement numéro <-2025 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter une deuxième case de stationnement pour personne à mobilité réduite dans le stationnement du Millénaire**

---

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 mars 2025;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé le 10 mars 2025, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**LE < 2025, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement numéro 1885-1990 est modifié à l'article 49.2, en remplaçant le plan de l'annexe « O » intitulée « Plan de stationnement de l'Hôtel de ville et des églises Ste-Famille et Unie » afin d'ajouter une deuxième case de stationnement pour personne à mobilité réduite dans le stationnement du Millénaire situé au 87, rue Principale plus près des portes pour accéder à l'hôtel de ville, le tout tel que représenté à l'annexe « 1 » du présent règlement.
3. Le règlement numéro 1885-1990 n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Julie Bourdon, présidente de la séance

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

---

Julie Bourdon, mairesse

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

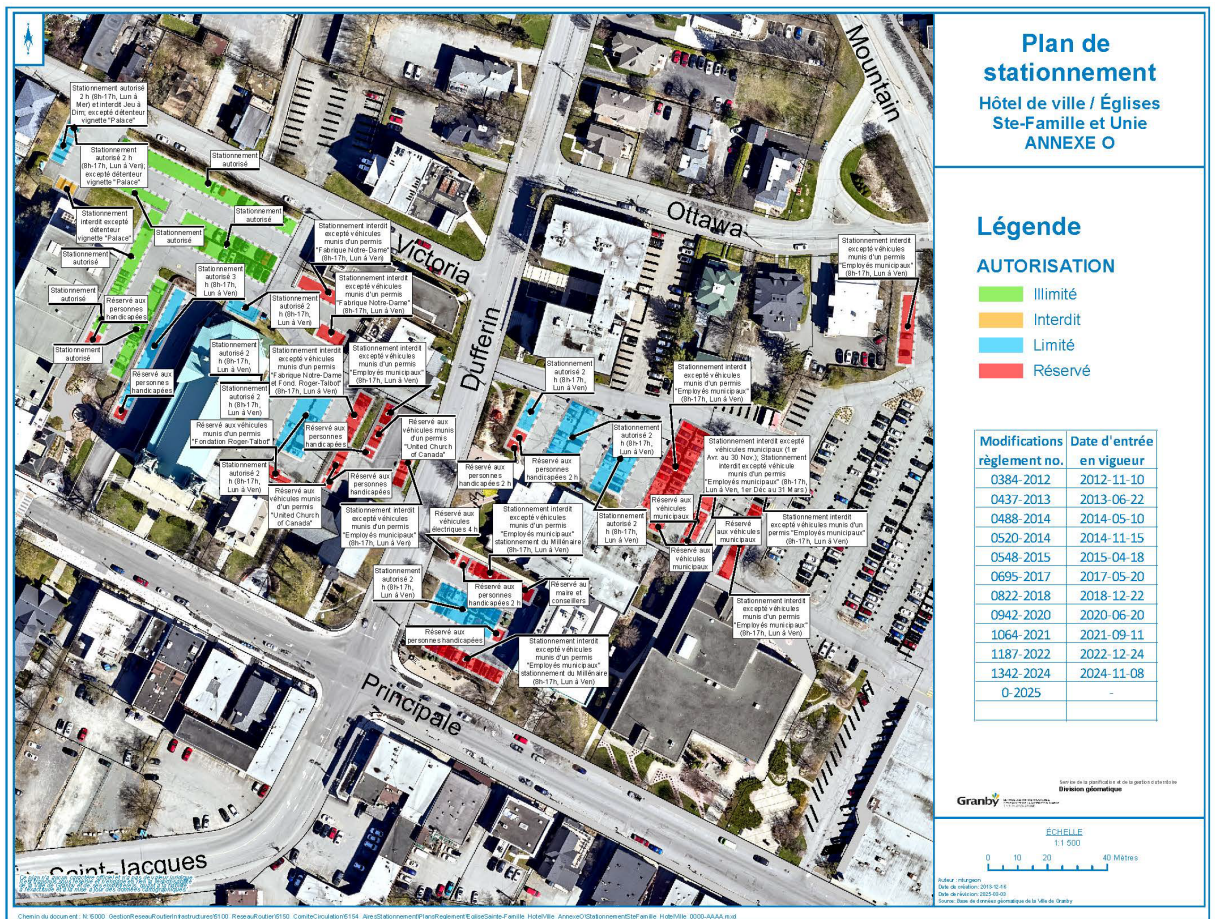
PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

ANNEXE « 1 »

Règlement numéro <2025 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter une deuxième case de stationnement pour personne à mobilité réduite dans le stationnement du Millénaire

Remplacer le plan de l'annexe « O » (Plan de stationnement Hôtel de ville / Églises Ste-Famille et Unie) comme suit :



Julie Bourdon, présidente de la séance

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe